

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON
COMMUNE DE ARCENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JUILLET 2020**

Le trente et un juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCENS, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIROT Thierry, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents M. GIROT Thierry, Mme COURTAULT Joëlle, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme CLAUZIER Brigitte, Mme MARMEY Martine, M. RIBEYRE Jean-Claude, M. ROZE Aurélien, Mme TALARON Nadège, M. VIGNAL Lionel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme ABEL Patricia donne Pouvoir à M. ROZE Aurélien, Mme CHANUT Nathalie donne Pouvoir à Mme COURTAULT Joëlle.

Mme CLAUZIER Brigitte a été élu Secrétaire de Séance.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire indique qu'il convient de désigner les représentants de la Commune au CCAS, le nombre ayant été fixé à : 4 membres élus.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité désigne les 4 membres élus :

- Mme COURTAULT Joëlle
- Mme TALARON Nadège
- Mme CLAUZIER Brigitte
- Mme MARMEY Martine

Élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Arcens.

Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Tournon pour qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
GIROT Thierry.

